

CONDITIONS GENERALES DE REPRISE DES BIENS

Cdiscount propose à ses clients un service en vue de bénéficier d'une offre de reprise totale ou partielle de certains produits achetés sur le site www.cdiscount.com dans les conditions énoncées aux présentes conditions générales de vente (CGR).

1. DEFINITIONS

Acquéreur:

SPB SERVICES, SAS, au capital de 108.040 Euros, dont le siège social est situé 4 Rue Langevin, 78130 - Les Mureaux, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 392 691 440

Contrat d'assurance Cdiscount :

Le contrat d'assurance proposé par Cdiscount sur le site www.cdiscount.com par l'intermédiaire de SPB - en sa qualité de courtier intermédiaire et géré par SPB en sa qualité de courtier gestionnaire- qui est mentionné à l'Article 14. des présentes CGR et qui concerne le Bien assuré.

Prestation:

La prestation de reprise du Bien assuré, dans les conditions définies par les présentes CGR.

Bien – éligible à la reprise:-

Le Bien répondant aux conditions cumulatives suivantes:

- **acquis neuf pour un usage en dehors de toute activité professionnelle.**
- **acheté pour un montant compris entre 5,00 €TTC (cinq euros toutes taxes comprises) et 2392 € TTC (deux mille trois cent quatre-vingt-douze euros toutes taxes comprises), chez Cdiscount.**
- **ayant 2 (deux) ans d'ancienneté maximum – décomptée entre la date de la facture d'achat d'origine du Bien assuré et la date d'envoi du même Bien assuré à L'ACQUÉREUR, le cachet de la poste faisant foi.**
- **et étant assuré au titre d'un Contrat d'assurance Cdiscount mentionné à l'Article 13. des présentes CGR et en cours de validité.**

Détérioration : Etat du Bien ne permettant plus son fonctionnement et/ou son usage (au sens des normes de son fabricant).

Dégradation : Etat du Bien permettant encore son fonctionnement et/ou son usage (au sens des

normes de son fabricant), même si le Bien présente des égratignures et /ou des écaillures et/ou des rayures.

Prix d'achat du Bien assuré:

Prix d'achat TTC (hors frais d'envoi) du Bien tel qu'il figure sur la facture d'achat du Bien.

Vendeur:

Le Vendeur est la personne physique majeure souhaitant bénéficier de la reprise du Bien -dont il est le propriétaire- **dans les conditions stipulées par les présentes CGR.**

2. MODALITES D'ADHESION

Les présentes CGR sont applicables au client (ci-après « le Vendeur ») de Cdiscount adhérent à un contrat d'assurance Cdiscount souhaitant bénéficier de la reprise de son Bien.

3. DUREE DU SERVICE

La durée du Service est la durée du Contrat d'assurance Cdiscount, **sans toutefois pouvoir excéder 2 ans à compter de la date d'adhésion au Contrat d'assurance Cdiscount.**

3. DUREE DU SERVICE

Les présentes CGR ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur pourra bénéficier, dans les conditions ci-après définies, de la prestation de reprise du Bien (ci-après dénommée la "Prestation") et de définir les conditions de reprise du Bien par SPB SERVICES (ci-après dénommée « l'Acquéreur »).

Seules les présentes CGR sont applicables à la Prestation proposée par Cdiscount, agissant au nom et pour le compte de l'Acquéreur.

Le contrat de cession du Bien entre l'Acquéreur et le Vendeur est constitué des présentes CGR, et de l'accord de cession formalisé sur le site www.cdiscount.spb.eu puis par e-mail entre le Vendeur et l'Acquéreur.

Ladite cession vaut transfert de propriété du Bien, du Vendeur à l'Acquéreur, à compter de la date de cession telle que précisée à l'Article 3.4 des CGR et en contrepartie du règlement du prix visé à l'Article 5. des CGR.

5. CONDITIONS FINANCIERES DE REPRISE ET DE CESSION DU BIEN

Sous réserve de l'accord exprès de l'Acquéreur pour la reprise du Bien dans les conditions telles que stipulées par les présentes CGR:

Le montant de la cession sera réglé au Vendeur, à compter du jour de ladite cession - tel que stipulé à l'Article 3.4 des présentes CGR- dans les conditions suivantes:

- par un bon d'achat valable sur le site www.cdiscout.com hors livres, développement photo, téléchargement de musique, abonnements presse, voyages, voitures, et produits du rayon téléphonie avec abonnement. Il est utilisable en une seule fois pendant une durée d'un an et sera remis au Vendeur par Cdiscount -agissant au nom et pour le compte de l'Acquéreur-.

Sous réserve des cas de refus de reprise mentionnés dans l'Article 3.4 des CGR et sous réserve de l'acceptation expresse par le Vendeur, sous 7 (sept) jours calendaires, de l'offre de reprise finale de l'Acquéreur :

Le montant du bon d'achat est égal au Prix d'achat TTC du Bien, auquel s'applique le taux de reprise exprimé en pourcentage dudit Prix d'achat TTC et mentionné dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES TAUX DE REPRISE

Ancienneté du Bien assuré décompté entre la date de la facture d'achat d'origine du Bien assuré et la date d'envoi du Bien assuré à l'Acquéreur, le cachet de la poste faisant foi.	Bien assuré sans Dégradation et sans Détérioration	Bien assuré ayant subi une Dégradation	Bien assuré ayant subi une Détérioration
De 1 jour à 2 mois	100%	30%	5%

De 2 mois et 1 jour à 12 mois	70%	20%	5%
De 12 mois et 1 jour à 18 mois	50%	15%	5%
De 18 mois et 1 jour à 24 mois	30%	10%	5%

6. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

6.1 Mise en jeu de la Prestation par le Vendeur

Le Vendeur devra procéder à l'évaluation du Bien assuré sur le site www.cdiscout.spb.eu en cliquant sur l'icône « CGaranti Reprise » puis en complétant le formulaire de reprise et en envoyant une photo du Bien assuré.

6.2. Remise du Bien par le Vendeur

Produit de moins de 30 kg

Etape 1 : Après avoir complété le formulaire de reprise en ligne et si le Bien est éligible à la Prestation, le Vendeur reçoit par e-mail un lien lui permettant d'éditer un bon postal prépayé lui permettant de remettre, sans frais pour lui, le Bien au prestataire agréé par l'Acquéreur.

Important : Le bon postal prépayé doit être impérativement imprimé dans les 5 jours suivant la réception de l'e-mail. A défaut, le bon postal ne sera plus valide.

Etape 2 : Le Vendeur doit envoyer, selon les instructions de l'Acquéreur, le Bien dans son emballage d'origine (si le Bien en possédait un et si le Vendeur l'a conservé) en y joignant :

- Le bon de reprise signé ;
- La notice d'utilisation et les accessoires (lorsqu'il y en a) du Bien ;
- Une copie de la facture d'achat du Bien (sauf si téléchargée directement sur le site www.cdiscout.spb.eu).
- Une copie recto/verso de sa pièce d'identité en cours de validité - carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour ou permis de conduire - (sauf si téléchargé directement sur le site www.cdiscout.spb.eu).

Etape 3 : le Vendeur doit déposer le colis dans son bureau de poste au plus tard dans les 30 jours calendaires suivant la date à laquelle il a imprimé le bon postal prépayé.

Un e-mail sera envoyé au Vendeur pour l'informer de la réception de son colis par l'Acquéreur.

Produit de plus de 30 kg

Etape 1 : Après avoir complété le formulaire en ligne et si le Bien est éligible à la Prestation, le Vendeur reçoit par e-mail les instructions du prestataire agréé par l'Acquéreur pour remettre, sans frais pour lui, le Bien à un transporteur défini par le prestataire agréé par l'Acquéreur.

Etape 2 : Le transporteur défini par le prestataire agréé par l'Acquéreur prendra rendez-vous par téléphone avec le Vendeur pour un enlèvement du Bien au plus tard dans les 7 (sept) jours ouvrés à compter de la réception de l'e-mail, sous réserve, après prise de rendez-vous, de la disponibilité du Vendeur, dans ce délai .

Etape 3 : Le Vendeur doit remettre le Bien au transporteur défini par le prestataire agréé par l'Acquéreur dans son emballage d'origine (si le Bien en possédait un et si le Vendeur l'a conservé), en y joignant :

- Le bon de reprise signé ;
- La notice d'utilisation et les accessoires (lorsqu'il y en a) du Bien ;
- Une copie de la facture d'achat du Bien (sauf si téléchargée directement sur le site www.cdisecount.spb.eu)
- Une copie recto/verso de sa pièce d'identité en cours de validité - arte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour ou permis de conduire - (sauf si téléchargé directement sur le site de reprise).

Si le premier rendez-vous fixé pour l'enlèvement n'est pas honoré par le Vendeur, le prestataire agréé par l'Acquéreur pourra facturer au Vendeur les frais d'enlèvement du Bien correspondant au 2^{ème} rendez-vous et suivant si nécessaire.

Avertissement important pour la remise du Bien :

Avant de faire parvenir le Bien à l'Acquéreur, le Vendeur doit :

- Si le Bien contient des fichiers, des données personnelles, des bases de données ou des logiciels, que le Vendeur a enregistrés, en effectuer une sauvegarde externe puis les supprimer. A défaut, les données personnelles seront détruites par l'Acquéreur en cas de reprise du Bien.
- Si le Bien comporte ces fonctions, désactiver la fonction géolocalisation et le compte icloud (ou équivalent). A défaut, l'Acquéreur ne pourra pas reprendre le Bien.

En cas de non-respect de ces pré-requis, la responsabilité de l'Acquéreur ne pourra pas être recherchée par le Vendeur sur quelque fondement que ce soit.

6.3 Diagnostic du Bien par l'Acquéreur

L'Acquéreur ou une station agréée de l'Acquéreur procédera au diagnostic du Bien, sous 24 heures ouvrées à compter de sa réception, aux fins de donner au Vendeur son accord ou son refus, sur la reprise du Bien.

6.4 Accord ou refus de reprise du Bien

Selon le résultat de son diagnostic, l'Acquéreur ou la station agréée par l'Acquéreur formulera, par e-mail, au Vendeur :

- Son accord,
- Ou une nouvelle proposition de reprise -en cas de différence entre l'état du Bien déclaré par le Vendeur et l'état constaté selon le diagnostic l'Acquéreur,
- Ou son refus de reprise.

L'Acquéreur ou la station agréée par l'Acquéreur refusera la reprise, dans les cas suivants:

- **Bien non acquis neuf et à titre onéreux, chez Cdiscount.**
- **Bien acquis pour un usage professionnel.**
- **Bien de plus de 2 (deux) ans d'ancienneté – décomptée entre la date de la facture d'achat d'origine du Bien et la date d'envoi du Bien à l'Acquéreur, le cachet de la poste faisant foi.**
- **Bien assuré dont le Prix d'achat TTC est inférieur à 5 €TTC (cinq euros toutes taxes comprises) ou dont le Prix d'achat TTC est supérieur à 2392 € TTC (deux mille trois cent quatre-vingt-douze euros toutes taxes comprises).**
- **Refus par le Vendeur de la proposition de reprise par l'Acquéreur.**
- **Indemnisation du Bien dans le cadre du Contrat d'assurance Cdiscount.**
- **Bien ne faisant pas l'objet d'un Contrat d'assurance Cdiscount.**

En cas d'accord pour la reprise du Bien par l'Acquéreur, l'Acquéreur ou la station agréée par l'Acquéreur notifiera au Vendeur le montant de reprise toutes taxes comprises du Bien, **dans le cadre des conditions financières stipulées à l'Article 5. des présentes CGR.** Le Vendeur a alors 7 jours calendaires à compter de la notification du montant de reprise pour accepter, sur le site www.cdisecount.spb.eu, les conditions de reprise. La cession sera effective à compter de l'acceptation par le Vendeur du montant de reprise proposé.

Le montant de la cession visé à l'Article 5. des présentes CGR sera réglé au Vendeur sous forme de bon d'achat valable sur le site www.cdisecount.com, hors livres, développement photo, téléchargement de musique,

abonnements presse, voyages, voitures, et produits du rayon téléphonie avec abonnement. Il est utilisable en une seule fois pendant une durée d'un an.

En cas de refus de reprise par l'Acquéreur ou par la station agréée par l'Acquéreur, ou par le Vendeur, le Bien sera restitué par l'Acquéreur ou la station agréée de l'Acquéreur au Vendeur, **aux frais du Vendeur.**

Dans ce cas, la restitution est effectuée en « contre remboursement ». Si le Vendeur refuse la livraison du Bien ou ne le récupère pas au dépôt de La Poste dans le délai requis, et n'a pas fait, au plus tard 6 mois après la date de refus de la livraison, de réclamation écrite selon les conditions du présent article 8, le Vendeur accepte, d'ores et déjà, que le Bien devienne la propriété de l'Acquéreur. L'Acquéreur pourra alors disposer librement du Bien et ne serait être tenu responsable du sort du Bien, en cas de réclamation du Vendeur après le délai de 6 mois susvisé.

Les tarifs du « contre remboursement » sont accessibles sur le site <https://cdiscout-satisfait.spb.eu>

L'Acquéreur ne serait être tenu responsable en cas de détérioration du Bien au cours du transport successifs ou du stockage du Bien.

6.5 Traitement par l'Acquéreur des données personnelles du Vendeur en cas de cession du Bien à l'Acquéreur -quand lesdites données n'ont pas été préalablement supprimées par le Vendeur-

Il est rappelé que le Vendeur a l'obligation, lorsque cela est techniquement possible, de supprimer ses données personnelles stockées sur le Bien et de désactiver la géolocalisation et son compte icloud (ou équivalent), avant de remettre le Bien à l'Acquéreur ou à une station agréée par l'Acquéreur agissant au nom et pour le compte de l'Acquéreur.

En cas de cession du Bien à l'Acquéreur, quand lesdites données n'ont pas été préalablement supprimées par le Vendeur, ce dernier reconnaît et accepte -sans réserve- que l'Acquéreur procède à l'effacement desdites données, sans qu'une restitution totale ou partielle desdites données au Vendeur soit possible après la date de cession du Bien à l'Acquéreur, telle que définie à l'Article 6.4.

L'Acquéreur procédera à l'effacement desdites données personnelles, -sauf si l'état du Bien ne permet pas ledit effacement- cette opération étant effectuée par l'Acquéreur selon les normes et la réglementation en vigueur.

A ce titre, l'Acquéreur ne pourra être recherché en responsabilité par le Vendeur sur quelque fondement que ce soit.

7. PRIX DE LA PRESTATION

La Prestation est offerte au Vendeur par Cdiscount concomitamment à la conclusion de l'adhésion du Vendeur au Contrat d'assurance Cdiscount.

8. RECLAMATIONS

En cas de difficulté relative aux conditions d'application de la Prestation, le Vendeur doit s'adresser par écrit à : SPB - Département Satisfaction Clientèle « 60 jours » - CS 90000 - 76095 Le Havre Cedex.

Si la réponse donnée ne le satisfait pas, le Vendeur peut alors contacter le Service Client Cdiscount - BP 90200 - 93472 Neuilly Sur Marne.

Cdiscount rappelle que la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue ou du service rendu s'applique, même si le Vendeur a souscrit le Service.

9. INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Le Vendeur est expressément informé de l'existence et déclare accepter le traitement automatisé des informations nominatives et personnelles recueillies auprès de lui par l'Acquéreur, ses mandataires ou sous- traitants et par Cdiscount (et ses mandataires) dans le cadre de la Prestation.

Il lui est expressément rappelé que, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 – modifiée - relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la fourniture de ces informations est obligatoire car nécessaire à l'obtention de la Prestation. Ces informations sont destinées exclusivement à l'Acquéreur et à Cdiscount (et ses mandataires) pour les besoins de la Prestation, et à leurs partenaires contractuels concourant à la réalisation de cette Prestation.

Lorsque ces entités sont situées en dehors de l'Union Européenne, y compris dans des pays dont la législation en matière de protection des données personnelles est différente, les transferts interviennent notamment sous des garanties contractuelles permettant d'assurer la sécurité et la protection des données, dans les conditions et modalités prévues par la législation et les autorisations obtenues auprès de la CNIL.

Le Vendeur dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations le concernant figurant dans les fichiers de l'Acquéreur et de Cdiscount, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 – modifiée -, en contactant l'Acquéreur par courrier recommandé avec avis de réception adressé à : SPB SERVICES – Reprise Bien assuré Cdiscount - 4, rue Langevin 78130 - Les Mureaux.

10. DROIT et LANGUE APPLICABLES

Les présentes CGR sont régies par le droit français.
La langue française s'applique aux présentes CGR.

11. LITIGES - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE

En vue de trouver une solution rapide à tout litige qui surviendrait dans l'exécution des présentes CGR, le Vendeur et l'Acquéreur conviennent de rechercher préalablement à toute procédure un arrangement amiable.

En conséquence, les parties s'engagent à se réunir dans les 10 (dix) jours calendaires suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des parties.

Si au terme d'un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception de cette lettre recommandée, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis aux Tribunaux compétents.

12. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes CGR, Cdiscount et l'Acquéreur font élection de domicile à l'adresse de leurs sièges sociaux respectifs.

13. INTEGRALITE

Les présentes CGR, ainsi que l'accord de cession formalisé par e-mail entre le Vendeur et l'Acquéreur traduisent l'ensemble des engagements réciproques souscrits par les parties.

14. CORRESPONDANCE / ACCUEIL TELEPHONIQUE

Toutes demandes de renseignements, de précisions complémentaires, et toutes demandes de reprise devront être adressées par le Vendeur :

- Soit par courrier à :

SPB / SPBS
Reprise Bien assuré Cdiscount
71 quai Colbert -CS 90000-
76095 LE HAVRE Cedex

- **Soit par email à :**
[**cdiscountreprise@spb.eu**](mailto:cdiscountreprise@spb.eu)

14. Liste des Contrats d'assurance Cdiscount éligibles à la Prestation.

- La garantie sérénité
- L'assurance casse
- L'assurance casse et vol
- CGaranti Tache & Déchirure Canapé/Siège
- CGaranti Tache & Déchirure Textile
- CGaranti Casse & Déchirure Chaussures
- CGaranti Casse Vol Matériel Ski
- CGaranti Casse Cycle
- CGaranti Casse Matériel Fitness
- CGaranti Casse Vol Matériel transport enfant
- CGaranti Perte & Vol Bagagerie
- CGaranti Panne
- CGaranti Casse / Casse Vol Bijou
- CGaranti Casse / Casse Vol Lunettes